



MASTER Métiers du livre et de l'édition, parcours Politiques Editoriales

Code diplôme : 13532204

OF UNION
8 boulevard Dubreuil
91400 ORSAY
contact@cfa-union.org / www.cfa-union.org

SOMMAIRE

Vos contacts	P.1
Les dates clefs de la formation	p.2
Présentation du diplôme :	
- Condition d'admission	P.4
- Objectifs de la formation	P.4
- Compétences acquises	P.5
- Modalités d'organisation	P.6,7
- Modalités d'organisation et de sanction du diplôme	P.8,9
- Durée de la formation	P.9
Le programme	P.10
Le calendrier d'alternance	P.11
Les moyens humains	P.12
Fiche RNCP	P.13-19

VOS CONTACTS



-

Contacts Pédagogiques

Master 1 : Frédéric GOMARIZ frederic.gomariz@univ-paris13.fr

Master 2 : Oriane DESEILLIGNY oriane.deseilligny@univ-paris13.fr

Catherine LAULHERE catherine.laulhere-vigneau@univparis13.fr

Secrétariat pédagogique :

Enjoy LECUN, Master.comdulivreapp@univ-paris13.fr

Tél : 01 49 40 30 36

Lieu de la formation : Université Sorbonne Paris Nord
UFR DES SCIENCES DE LA COMMUNICATION
99 avenue Jean Baptiste Clément - 93430 VILLETANEUSE

- **Contacts CFA**

Conseiller formation :

Aurélié SILVA

Tél : 01.69.15.32.52 / aurelie.silva@cfa-union.org

Service financier :

Hanane AABOU

Tél : 01.69.15.35.24 / hanane.aabou@cfa-union.org

Référent handicap :

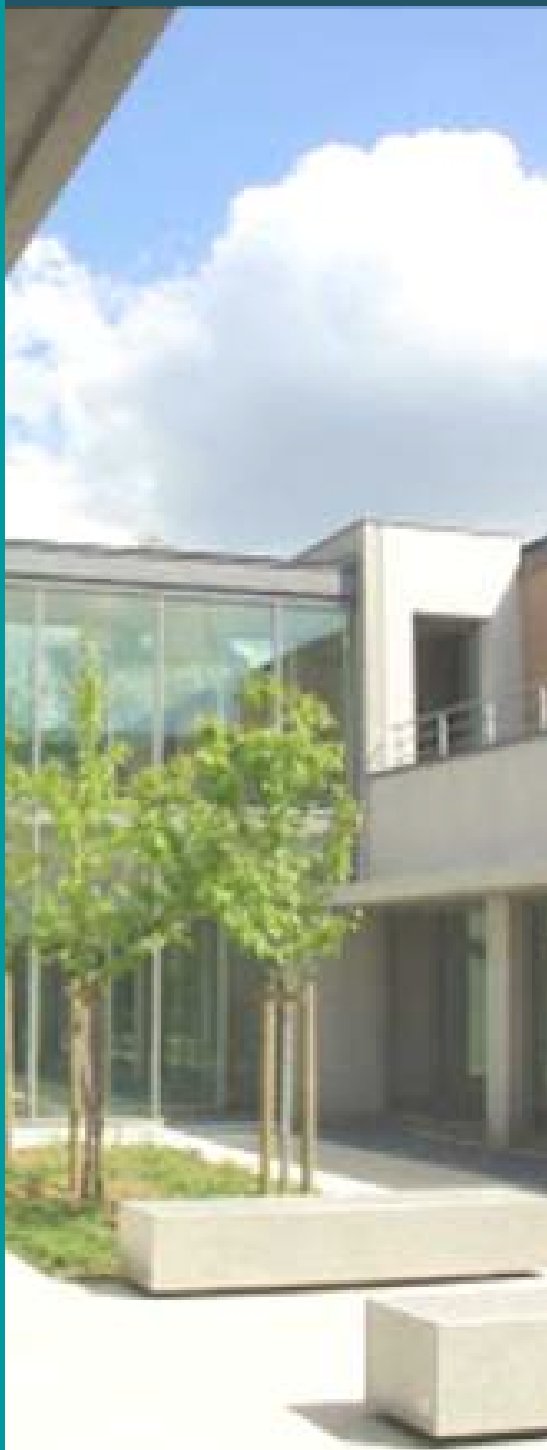
Anna TOTH

Tél : 01.69.15.35.12 / anna.toth@cfa-union.org

Adresse postale : CFA UNION

8 boulevard Dubreuil – 91400 ORSAY

DATES CLEFS DE LA FORMATION



- **Recrutement**

Pour l'admission en première année, être titulaire d'une licence (quelle que soit la discipline) ou de son équivalent après une CPGE, d'un BUT ou d'une licence professionnelle Métiers du livre.

Pour l'admission en deuxième année, être titulaire d'une première année de Master (ou équivalent).

Modalités : Sur dossier et entretien

Date de la formation :

- M1: 13/09/2023 au 12/09/2025
M2 : 04/09/2023 au 03/09/2024
- Réunion d'information destinée aux stagiaires : NC
- Date de la rentrée universitaire
M1 : 13/09/2023
M2 : 04/09/2023

Présentation du diplôme

➤ Conditions d'admission :

Pour l'admission en première année, être titulaire d'une licence (quelle que soit la discipline) ou de son équivalent après une CPGE, d'un BUT ou d'une licence professionnelle Métiers du livre.

Pour l'admission en deuxième année, être titulaire d'une première année de Master (ou équivalent).

Prérequis appréciés : Bon niveau de culture générale ; Aisance rédactionnelle ; Bonne capacité d'analyse ; Créativité ; Curiosité intellectuelle ; Bonne maîtrise de l'anglais.

Les candidat-ont sélectionné à partir d'un dossier, puis d'un entretien individuel, qui évalue entre autres leur culture générale et leur niveau d'anglais, dont la maîtrise est indispensable. La pertinence du projet professionnel et la motivation seront tout particulièrement examinées.

Il est indispensable d'avoir effectué un ou plusieurs stages ou apprentissages en maison d'édition ou en agence, en France ou à l'étranger.

Candidature sur dossier et sur entretien.

➤ Objectifs de la formation :

La première année du Master Politiques éditoriales en apprentissage a pour objectif principal d'offrir une formation générale aux futur éditeur, papier comme numérique, et cessionnaires de droits.

Cette année s'articule avec la 2e année du Master Politiques éditoriales, formation d'excellence jouissant depuis de nombreuses années d'une grande notoriété au sein des maisons d'édition, et permet dès lors de proposer, tant aux alternants qu'aux entreprises, le Master Politiques éditoriales sur 2 années complètes.

Le Master 1 Politiques éditoriales permet aux apprentis d'acquérir d'une part, des connaissances en matière :

- de paysage éditorial français et international ;
- de pluralité des fonctions du métier d'éditeur-riche ;
- d'approche socio-économique du livre et de la lecture ;
- de code typographique ;
- de stratégies éditoriales ;
- de techniques de marketing et de promotion ;
- de gestion éditoriale ;
- de graphisme et de fabrication ;

- d'expertise juridique et contractuelle.

D'autre part, il leur permet de développer des savoir-faire dans le domaine de :

- la gestion de projets éditoriaux ;
- l'analyse critique de manuscrits ;
la cession de droits
- la communication écrite et orale.

Ces connaissances et ces savoir-faire, acquis tant lors des cours à l'université que dans leur pratique professionnelle lors de leur apprentissage, permettent aux apprentis, à l'issue du Master 1, de disposer d'une véritable culture générale et professionnelle relative au monde du livre et de l'édition, et de connaître les différentes facettes du métier d'éditeur. Fort des bagages théoriques et pratique, ils et elles peuvent poursuivre en Master 2 pour parfaire et spécialiser ces connaissances.

L'accent est mis sur les applications du numérique dans le domaine du livre et sur la dimension internationale, grâce à plusieurs cours en anglais.

➤ **Les compétences acquises durant la formation :**

Compétences

Les apprentis acquièrent une connaissance étendue des processus éditoriaux, de leur dimension internationale, de leurs évolutions face au déploiement du numérique, et des problématiques professionnelles qui en découlent. Ils possèdent à l'issue de la formation des compétences :

- méthodologiques d'analyse des situations de travail, de conduite d'équipes et de relecture critique ;
- techniques sur la fonction éditoriale et en matière d'analyse juridique ;
- en planification et gestion du travail éditorial ;
- dans le maniement des outils informatiques utilisés dans leur milieu professionnel ;
- en matière d'élaboration de stratégies éditoriales articulées avec des politiques commerciales.
-

De ce fait, les types d'emploi accessibles à l'issue du Master 2 sont :

- assistant-e éditorial-e ;
- coordinateur-riche éditorial-e ;
- chef-fe de projets éditoriaux ;
- éditeur-riche (papier ou numérique) ;
- chargé-e des achats et des cessions de droits.

➤ **Modalités d'organisation de la formation**

Le contrôle des connaissances s'effectue exclusivement en contrôle continu.

Chaque enseignant-e est libre d'organiser les modalités de mises en œuvre de ce contrôle après validation par le responsable de formation.

Organisation et modalités de la seconde chance

Une session de rattrapage est organisée en fin d'année pour les alternant-e-s n'ayant pas validé les deux semestres. Pour chaque semestre non validé, le rattrapage porte sur chaque UE du semestre concerné dont la note est inférieure à 10/20. Seul-e-s les alternant-e-s qui n'ont pas validé leurs UE sont autorisés à repasser les UE défaillantes. La note la plus élevée est maintenue.

Publication des résultats

Par voie d'affichage et publication via l'ENT après la tenue des jurys semestriels.

Evaluation des enseignements

Modalités et périodicité des évaluations des enseignements

Les responsables de parcours organisent auprès des alternants et selon leurs propres modalités un bilan de l'enseignement dispensé afin de favoriser la prise en compte d'évolutions nécessaires pour la prochaine année de formation. Sont également prises en compte les orientations suggérées par le Conseil de perfectionnement de la mention.

Un· alternant· délégué· est élu par année de formation pour représenter la promotion lors du Conseil de perfectionnement de la mention.

Master 1

	UE / Matière	Nom	Responsable UE	Volume horaire CM / TD		ECTS
SEMESTRE 1	UE 1	Socio-économie du livre		24	24	8
	UE 2	Edition papier, édition numérique		33	33	8
	UE 3	Aspects juridiques et contractuels de l'édition		19,5	19,5	6
	UE 4	Graphisme et fabrication		16,5	46,5	8
SEMESTRE 2	UE 5	Marketing et commercialisation du livre		27	27	7
	UE 6	Méthodologie et pratiques éditoriales		25,5	25,5	7
	UE 7	Edition internationale		22,5	22,5	6
	UE 8	Rapport d'analyse				10
	TOTAL			60		

MASTER 2 parcours Politiques Editoriales

Intitulé UE	ECTS UE	Intitulé Enseignement (élément pédagogique = intitulé apogée et hyperplanning)	Ch. Ens. Théorique CM	Ch. Ens. Théorique TD	Théorique CM
UE 9 Structures éditoriales et marchés du livre	8	Structures éditoriales et marchés du livre Pratique, art	6,00	6,00	15,00
		Structures éditoriales et marchés du livre BD	3,00	3,00	7,50
		Structures éditoriales et marchés du livre Littérature étrangère	4,50	4,50	11,25
		Structures éditoriales et marchés du livre (SHS) Editer les savoirs	4,50	4,50	11,25
		Marketing	2,00	0,00	3,00
UE 10 Gestion éditoriale	8	Gestion	8,00	8,00	20,00
UE 10 Gestion éditoriale	8	Techniques de production et PAO	12,00	12,00	30,00
		Marketing	2,00	0,00	3,00
UE 12 Méthodologie	6	Méthodologie	3,00	3,00	7,50
UE 13 Droit de l'édition	4	Droit de l'édition	7,50	7,50	18,75
UE 11 Anglais et droits étrangers	8	Anglais et droits étrangers / Coéditions	9,00	9,00	22,50
UE 14 Marketing	5	Marketing	7,50	7,50	18,75
		Diffusion Distribution	3,00	3,00	7,50
UE 15 Techniques de production	5	Techniques de production et PAO	21,00	21,00	52,50
		Edition numérique	4,50	4,50	11,25
		Stratégies entrepreneuriales	6,00	6,00	15,00
		Structures éditoriales	3,00	3,00	7,50
UE 16 Conduite de projets	8	Programme éditio	16,00	16,00	40,00
		Conduite de projets édition Jeunesse	7,50	7,50	18,75
		Non fiction / Livres et actualités	9,00	9,00	22,50
		insertion professionnelle	3,00	3,00	7,50
		Livre Audio	4,50	4,50	11,25
UE 17 Mémoire	8	Mémoire et méthodo	15,00	15,00	37,50
		TRAVAIL du texte / ortho typo	6,00	6,00	15,00
		Free Lance	2,00	2,00	5,00
					420,00

➤ Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme

A) Evaluation

-Evaluation des enseignements

Modalités et périodicité des évaluations des enseignements Les responsables de parcours organisent auprès des alternant et selon leurs propres modalités un bilan de l'enseignement dispensé afin de favoriser la prise en compte d'évolutions nécessaires pour la prochaine année de formation. Sont également prises en compte les orientations suggérées par le Conseil de perfectionnement de la mention.

Un alternant délégué est élu par année de formation pour représenter la promotion lors du Conseil de perfectionnement de la mention.

-La gestion des examens

Organisation du contrôle continu et des modalités de la session initiale Le contrôle des connaissances s'effectue exclusivement en contrôle continu. Chaque enseignant est libre d'organiser les modalités de mises en œuvre de ce contrôle après validation par le responsable de formation.

Organisation et modalités de la seconde chance Pour chaque année du parcours, une session de rattrapage est organisée en fin d'année pour les alternants n'ayant pas validé les deux semestres. Pour chaque semestre non validé, le rattrapage porte sur chaque UE du semestre concerné dont la note est inférieure à 10/20. Seuls les alternants qui n'ont pas validé leurs UE sont autorisés à repasser les UE défaillantes. La note la plus élevée est maintenue.

Publication des résultats Par voie d'affichage et publication via l'ENT après la tenue des jurys semestriels.

B) Règle d'attribution du diplôme

-L'inscription :

Les alternants doivent procéder à leur inscription administrative pour l'année universitaire en cours. Un alternant non inscrit ne pourra pas prétendre à la délivrance d'un diplôme.

-Les différentes règles de validation

- Validation des UE et capitalisation

L'année universitaire est divisée en deux semestres. Le Master (sur deux années) est découpé en quatre semestres qui font chacun l'objet de contrôles de connaissances notés.

Les évaluations se font toutes en contrôle continu, selon les formes déterminées dans chaque unité d'enseignement (UE) et, au sein de celles-ci, dans chaque élément constitutif (EC) par les responsables pédagogiques.

La validation du semestre est obtenue par le calcul de la moyenne des UE, en tenant compte des coefficients affectés aux UE, celle-ci doit être supérieure ou égale à 10. La validation de chaque année de formation est obtenue par acquisition de chaque UE constitutive du parcours ou par compensation à travers le calcul de la moyenne des deux semestres, celle-ci devant être supérieure ou égale à 10/20. Les étudiants gardent le bénéfice des UE qu'ils ont validées.

- Mode de validation du mémoire

Les alternants réalisent un travail de fin d'année qui repose sur une recherche.

En Master 2, elles/ils réalisent un travail de fin d'année qui repose sur une recherche personnelle et qui donne lieu à une soutenance orale.

En Master 2, il s'agit d'un mémoire, dont le stage constitue le terrain privilégié. Ce mémoire de fin d'études fait également l'objet d'une soutenance devant un jury et conditionne l'obtention du diplôme.

- **Mode de Validation du Master**

L'année de M2 s'obtient par la validation de 60 ECTS. Le diplôme de master est obtenu après validation de 120 ECTS acquis et validés.

L'attribution des mentions au diplôme sont les suivantes :

Moyenne finale inférieure à 12 : mention Passable

Moyenne finale de 12 à inférieure à 14 : mention Assez bien

Moyenne finale de 14 à inférieure à 16 : mention Bien

Moyenne finale de 16 à 20 : mention Très bien

-Les différentes règles de compensation

La compensation est semestrielle et par bloc d'UE. Il faut cependant que la note moyenne d'une UE soit supérieure ou égale à 7/20 (note éliminatoire). En cas d'échec à une ou plusieurs UE, une session de rattrapage (pour les deux semestres) est organisée. Les notes ne se compensent pas d'une année à l'autre.

Il faut obtenir au moins 10 (sur 20) en M2 pour obtenir le diplôme

La compensation des notes s'effectue également entre les deux semestres.

-L'obligation d'assiduité

Nombre d'absences autorisées Le planning de l'alternance et le calendrier de l'année universitaire indiquent en accord avec le CFA, les journées de présence à l'université et celles de présence en entreprise. Le planning de l'alternance est non modifiable.

-Les différentes règles d'assiduité et la défaillance :

La présence aux cours est obligatoire et l'assiduité est contrôlée. La feuille d'émargement à signer en début de chaque cours par les apprentis et par l'enseignant. Les absences sont signalées au CFA, puis à l'entreprise qui accueille les alternants.

➤ **Durée de la formation /an**

M1 :420h

M2 : 420 h

Programme simplifié de la formation

Programme Année 1 / Semestre 1 :

UE 1 Socio-économie du livre (8 ECTS)

UE 2 Édition papier, édition numérique (8 ECTS)

UE 3 Aspects juridiques et contractuels
de l'édition (6 ECTS)

UE 4 Graphisme et fabrication (8 ECTS)

Année 1 / Semestre 2 :

UE 5 Marketing et commercialisation du livre (7 ECTS)

UE 6 Méthodologie et pratiques éditoriales (6 ECTS)

UE 7 Édition internationale (7 ECTS)

UE 8 Rapport d'analyse (10 ECTS)

Année 2 / Semestre 3 :

UE 9 Structures éditoriales et marchés du livre (8 ECTS)

UE 10 Gestion éditoriale (8 ECTS)

UE 11 Anglais et droits étrangers (8 ECTS)

UE 12 Méthodologie (6 ECTS)

Année 2 / Semestre 4 :

UE 13 Droit de l'édition (4 ECTS)

UE 14 Marketing (5 ECTS)

UE 15 Techniques de production (5 ECTS)

UE 16 Conduite de projets (8 ECTS)

UE 17 Mémoire (8 ECTS)

Calendriers de la formation

Rentrée 2023-2024

Entrant M1 :

2023				2024											
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août				
1 Ve	1 Di	1 Me	1 Ve	1 Lu	1 Je	1 Ve	1 Lu	1 Me	1 Sa	1 Lu	1 Je	1 Je	1 Lu	1 Je	1 Je
2 Sa	2 Lu	2 Je	2 Sa	2 Ma	2 Ve	2 Sa	2 Ma	2 Je	2 Di	2 Ma	2 Ve	2 Sa	2 Ma	2 Ve	2 Ve
3 Di	3 Ma	3 Ve	3 Di	3 Me	3 Sa	3 Di	3 Me	3 Ve	3 Lu	3 Me	3 Sa	3 Di	3 Me	3 Sa	3 Sa
4 Lu	4 Me	4 Sa	4 Lu	4 Je	4 Di	4 Lu	4 Je	4 Sa	4 Ma	4 Ve	4 Di	4 Me	4 Sa	4 Je	4 Di
5 Ma	5 Je	5 Di	5 Ma	5 Ve	5 Lu	5 Ma	5 Ve	5 Di	5 Me	5 Sa	5 Lu	5 Me	5 Sa	5 Je	5 Lu
6 Me	6 Ve	6 Lu	6 Me	6 Sa	6 Ma	6 Me	6 Sa	6 Lu	6 Ma	6 Ve	6 Sa	6 Lu	6 Ma	6 Ve	6 Me
7 Je	7 Sa	7 Ma	7 Je	7 Di	7 Me	7 Je	7 Di	7 Me	7 Ma	7 Ve	7 Di	7 Me	7 Sa	7 Je	7 Me
8 Ve	8 Di	8 Ve	8 Me	8 Lu	8 Ma	8 Ve	8 Lu	8 Me	8 Sa	8 Ma	8 Ve	8 Di	8 Me	8 Sa	8 Je
9 Sa	9 Lu	9 Je	9 Sa	9 Ma	9 Ve	9 Sa	9 Ma	9 Je	9 Di	9 Ma	9 Ve	9 Di	9 Me	9 Sa	9 Ve
10 Di	10 Ma	10 Ve	10 Di	10 Me	10 Sa	10 Di	10 Me	10 Sa	10 Lu	10 Me	10 Sa	10 Di	10 Me	10 Sa	10 Sa
11 Lu	11 Me	11 Sa	11 Lu	11 Je	11 Di	11 Lu	11 Je	11 Di	11 Ma	11 Ve	11 Di	11 Me	11 Sa	11 Je	11 Di
12 Ma	12 Je	12 Di	12 Ma	12 Ve	12 Lu	12 Ma	12 Ve	12 Di	12 Me	12 Sa	12 Lu	12 Me	12 Sa	12 Je	12 Ve
13 Me	13 Ve	13 Lu	13 Me	13 Sa	13 Ma	13 Me	13 Sa	13 Lu	13 Ma	13 Ve	13 Di	13 Me	13 Sa	13 Je	13 Ve
14 Je	14 Sa	14 Ma	14 Je	14 Di	14 Me	14 Je	14 Di	14 Me	14 Sa	14 Ma	14 Ve	14 Di	14 Me	14 Sa	14 Me
15 Ve	15 Di	15 Ve	15 Me	15 Lu	15 Ma	15 Ve	15 Lu	15 Me	15 Sa	15 Ma	15 Ve	15 Di	15 Me	15 Sa	15 Je
16 Sa	16 Lu	16 Je	16 Sa	16 Ma	16 Ve	16 Sa	16 Ma	16 Je	16 Di	16 Me	16 Sa	16 Lu	16 Ma	16 Ve	16 Me
17 Di	17 Ma	17 Ve	17 Di	17 Me	17 Sa	17 Di	17 Me	17 Sa	17 Lu	17 Me	17 Sa	17 Di	17 Me	17 Sa	17 Sa
18 Lu	18 Me	18 Sa	18 Lu	18 Je	18 Di	18 Lu	18 Je	18 Di	18 Ma	18 Ve	18 Di	18 Me	18 Sa	18 Je	18 Di
19 Ma	19 Je	19 Di	19 Ma	19 Ve	19 Lu	19 Ma	19 Ve	19 Di	19 Me	19 Sa	19 Lu	19 Me	19 Sa	19 Je	19 Ve
20 Me	20 Sa	20 Ma	20 Me	20 Sa	20 Ma	20 Me	20 Sa	20 Lu	20 Me	20 Sa	20 Ma	20 Ve	20 Di	20 Me	20 Sa
21 Je	21 Sa	21 Ma	21 Je	21 Di	21 Me	21 Je	21 Di	21 Me	21 Sa	21 Ma	21 Ve	21 Di	21 Me	21 Sa	21 Me
22 Ve	22 Lu	22 Je	22 Ve	22 Lu	22 Me	22 Ve	22 Lu	22 Me	22 Sa	22 Ma	22 Ve	22 Di	22 Me	22 Sa	22 Je
23 Sa	23 Ma	23 Ve	23 Sa	23 Ma	23 Ve	23 Sa	23 Ma	23 Je	23 Di	23 Me	23 Sa	23 Lu	23 Me	23 Sa	23 Ve
24 Di	24 Me	24 Sa	24 Di	24 Me	24 Sa	24 Di	24 Me	24 Sa	24 Lu	24 Me	24 Sa	24 Ma	24 Ve	24 Di	24 Sa
25 Lu	25 Me	25 Sa	25 Lu	25 Je	25 Di	25 Lu	25 Je	25 Di	25 Ma	25 Ve	25 Di	25 Me	25 Sa	25 Je	25 Di
26 Ma	26 Je	26 Di	26 Ma	26 Ve	26 Lu	26 Ma	26 Ve	26 Di	26 Me	26 Sa	26 Lu	26 Me	26 Sa	26 Je	26 Ve
27 Me	27 Ve	27 Lu	27 Me	27 Sa	27 Ma	27 Me	27 Sa	27 Lu	27 Me	27 Sa	27 Ma	27 Ve	27 Di	27 Me	27 Sa
28 Je	28 Sa	28 Ma	28 Je	28 Di	28 Me	28 Je	28 Di	28 Me	28 Sa	28 Ma	28 Ve	28 Di	28 Me	28 Sa	28 Me
29 Ve	29 Di	29 Ve	29 Me	29 Lu	29 Ma	29 Ve	29 Lu	29 Me	29 Sa	29 Ma	29 Ve	29 Di	29 Me	29 Sa	29 Ve
30 Sa	30 Lu	30 Je	30 Sa	30 Ma	30 Ve	30 Sa	30 Ma	30 Je	30 Di	30 Me	30 Sa	30 Lu	30 Me	30 Sa	30 Ve
	31 Ma		31 Di	31 Me		31 Di		31 Ve		31 Me		31 Di	31 Me		31 Sa

Entrants M2 :

CALENDRIER ALTERNANCE année universitaire 2023-2024 - M2 Politiques éditoriales - Université Sorbonne Paris Nord

2023				2024												
septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre				
V 1	1	M 1	V 1	M 2	V 1	M 2	V 1	M 1	V 1	M 2	V 1	M 1	V 1	M 2	V 1	M 1
S 2	2	M 2	S 2	V 2	M 3	S 2	M 3	S 2	M 2	S 2	M 3	S 2	M 2	S 2	M 3	S 2
D 3	3	S 3	D 3	M 3	D 3	M 3	D 3	M 3	D 3	M 3	D 3	M 3	D 3	M 3	D 3	M 3
L 4	4	M 4	L 4	V 4	M 4	V 4	M 4	V 4	M 4	V 4	M 4	V 4	M 4	V 4	M 4	V 4
M 5	5	S 5	M 5	D 5	M 5	D 5	M 5	D 5	M 5	D 5	M 5	D 5	M 5	D 5	M 5	D 5
M 6	6	S 6	M 6	D 6	M 6	D 6	M 6	D 6	M 6	D 6	M 6	D 6	M 6	D 6	M 6	D 6
J 7	7	M 7	J 7	V 7	M 7	V 7	M 7	V 7	M 7	V 7	M 7	V 7	M 7	V 7	M 7	V 7
V 8	8	S 8	V 8	M 8	S 8	M 8	S 8	M 8	S 8	M 8	S 8	M 8	S 8	M 8	S 8	M 8
S 9	9	M 9	S 9	D 9	M 9	D 9	M 9	D 9	M 9	D 9	M 9	D 9	M 9	D 9	M 9	D 9
D 10	10	S 10	D 10	M 10	S 10	M 10	S 10	M 10	S 10	M 10	S 10	M 10	S 10	M 10	S 10	M 10
L 11	11	M 11	L 11	V 11	M 11	V 11	M 11	V 11	M 11	V 11	M 11	V 11	M 11	V 11	M 11	V 11
M 12	12	S 12	M 12	D 12	M 12	D 12	M 12	D 12	M 12	D 12	M 12	D 12	M 12	D 12	M 12	D 12
M 13	13	S 13	M 13	D 13	M 13	D 13	M 13	D 13	M 13	D 13	M 13	D 13	M 13	D 13	M 13	D 13
J 14	14	M 14	J 14	V 14	M 14	V 14	M 14	V 14	M 14	V 14	M 14	V 14	M 14	V 14	M 14	V 14
V 15	15	S 15	V 15	M 15	S 15	M 15	S 15	M 15	S 15	M 15	S 15	M 15	S 15	M 15	S 15	M 15
S 16	16	M 16	S 16	D 16	M 16	D 16	M 16	D 16	M 16	D 16	M 16	D 16	M 16	D 16	M 16	D 16
D 17	17	S 17	D 17	M 17	S 17	M 17	S 17	M 17	S 17	M 17	S 17	M 17	S 17	M 17	S 17	M 17
L 18	18	M 18	L 18	V 18	M 18	V 18	M 18	V 18	M 18	V 18	M 18	V 18	M 18	V 18	M 18	V 18
M 19	19	S 19	M 19	D 19	M 19	D 19	M 19	D 19	M 19	D 19	M 19	D 19	M 19	D 19	M 19	D 19
M 20	20	S 20	M 20	D 20	M 20	D 20	M 20	D 20	M 20	D 20	M 20	D 20	M 20	D 20	M 20	D 20
J 21	21	M 21	J 21	V 21	M 21	V 21	M 21	V 21	M 21	V 21	M 21	V 21	M 21	V 21	M 21	V 21
V 22	22	S 22	V 22	M 22	S 22	M 22	S 22	M 22	S 22	M 22	S 22	M 22	S 22	M 22	S 22	M 22
S 23	23	M 23	S 23	D 23	M 23	D 23	M 23	D 23	M 23	D 23	M 23	D 23	M 23	D 23	M 23	D 23
D 24	24	S 24	D 24	M 24	S 24	M 24	S 24	M 24	S 24	M 24	S 24	M 24	S 24	M 24	S 24	M 24
L 25	25	M 25	L 25	V 25	M 25	V 25	M 25	V 25	M 25	V 25	M 25	V 25	M 25	V 25	M 25	V 25
M 26	26	S 26	M 26	D 26	M 26	D 26	M 26	D 26	M 26	D 26	M 26	D 26	M 26	D 26	M 26	D 26
M 27	27	S 27	M 27	D 27	M 27	D 27	M 27	D 27	M 27	D 27	M 27	D 27	M 27	D 27	M 27	D 27
J 28	28	M 28	J 28	V 28	M 28	V 28	M 28	V 28	M 28	V 28	M 28	V 28	M 28	V 28	M 28	V 28
V 29	29	S 29	V 29	M 29	S 29	M 29	S 29	M 29	S 29	M 29	S 29	M 29	S 29	M 29	S 29	M 29
S 30	30	M 30	S 30	D 30	M 30	D 30	M 30	D 30	M 30	D 30	M 30	D 30	M 30	D 30	M 30	D 30
	31	M 31		D 31	M 31		D 31		M 31		D 31		M 31		D 31	

Les moyens humains et matériels

- **L'équipe pédagogique**

Liste sur demande.

- **Moyens mis à disposition :**

Partenariat établi avec le [Laboratoire des Sciences de l'Information et de la Communication](#)

Fiche RNCP

N° de fiche
RNCP34100

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 7
Code(s) NSF :

- 322 : Techniques de l'imprimerie et de l'édition
- 325 : Documentation, bibliothèque, administration des données
- 320 : Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

Formacode(s) :

- 46324 : édition
- 46047 : lecture correction

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2024

Certificateur(s)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	11004401300040	-	-
UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE	19141408500016	-	-
UNIVERSITE DE LIMOGES	19870669900321	-	-
UNIV PARIS XIII PARIS-NORD VILLETANEUSE	19931238000017	-	-
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	19921204400010	-	-
UNIVERSITE MONTPELLIER III PAUL VALERY	19341089100017	-	-
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE	19350937900015	-	-
UNIVERSITE D'ANGERS	19490970100303	-	-
UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE	19290346600014	-	-
UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD	19561718800600	-	-
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	13002597600015	-	-
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL	13002612300013	-	https://www.univ-gustave-eiffel.fr/
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	13002806100013	-	-
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	13002608100013	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Le master atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Le master prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention et est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie. Les parcours de formation en master tiennent compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

Activités visées :

- Conception, coordination et réalisation éditoriales plurimédias,
- Techniques de production papier et numérique (mise en page, design graphique, suivi d'impression et de développement numérique...)
- Ingénierie informationnelle et documentaire
- Suivi de projet et gestion des contrats
- Réalisation de supports de communication plurimédias
- Communication événementielle et commerciale relative au livre
- Gestion d'un service documentaire
- Gestion d'un système d'information documentaire
- Conservation et édition du patrimoine écrit.

Compétences attestées :

- Définir la politique éditoriale et commerciale et la stratégie marketing (collections, projets d'édition...)
- Superviser, coordonner et préparer la réalisation et l'édition de produits, de publications imprimées et numériques (livres, revues, supports multimédias...) selon la politique éditoriale et commerciale de l'entreprise
- Utiliser les techniques de rédaction éditoriale et les règles ortho-typographiques ainsi que les normes et les techniques de la structuration de contenus
- Utiliser les logiciels de PAO
- Maîtriser les outils de production de contenus numériques et de publication sur le Web
- Mettre en œuvre des actions de promotion du livre et de médiation culturelle
- Appliquer le droit de l'édition
- Participer à l'élaboration de la politique documentaire et culturelle d'une bibliothèque
- Organiser le développement des techniques et des procédures nécessaires à la gestion de l'information
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
 - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
 - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
 - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.***

Modalités d'évaluation :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue. Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Blocs de compétences

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP34100BC01 Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
RNCP34100BC02 Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du

	<p>domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation 	<p>chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
<p>RNCP34100BC03</p> <p>Communication spécialisée pour le transfert de connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
<p>RNCP34100BC04</p> <p>Appui à la transformation en contexte professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence sont définies par chaque certificateur accrédité qui met en œuvre les dispositifs qu'il juge adaptés. Ces modalités peuvent être modulées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

- J58 : Information et communication - édition
- J63.1 : Services d'information
- R90: Arts, spectacles et activités récréatives
- R91 : Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- G47 : Commerce - Commerce de détail à l'exception des automobiles et des motocycles

Type d'emplois accessibles :

- Editeur
- Assistant d'édition
- Coordinateur d'édition
- Chef de projet édition numérique
- Correcteur
- Représentant, délégué pédagogique
- Commercial en édition (information commerciale, diffusion en points de vente)
- Chargé de promotion
- Chargé des relations libraires
- Attaché de presse
- Libraire
- Bibliothécaire
- Conservateur des bibliothèques
- Documentaliste
- Gestionnaire de l'information et de la documentation

Code(s) ROME :

- E1105 - Coordination d'édition
- E1104 - Conception de contenus multimédias
- E1305 - Préparation et correction en édition et presse
- K1602 - Gestion de patrimoine culturel
- K1601 - Gestion de l'information et de la documentation

Références juridiques des réglementations d'activité :

Voies d'accès

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
		Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Code de l'éducation et notamment les articles L611-1 à L612-1-1, L612-5 à L612-6-1, D612-33 à D612-36-4, L613-1, D613-1, D613-6 et D613-7 Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master modifié Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master modifié

	Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master modifié
--	--

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Université Gustave Eiffel, arrêté du : 05/06/2020
-	Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017 Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017 Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017 Université de Caen Normandie, arrêté du : 28/09/2017 Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018 Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016 Université Paris 13, arrêté du : 05/10/2015 Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017 Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 23/03/2018 Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017 CY Cergy Paris Université, arrêté du : 04/06/2020
-	UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, arrêté du : 30/06/2021
Date d'effet de la certification	01-09-2019
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2024

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Présentation du diplôme

➤ Conditions d'admission :

Pour l'admission en première année, être titulaire d'une licence (quelle que soit la discipline) ou de son équivalent après une CPGE, d'un BUT ou d'une licence professionnelle Métiers du livre.

Pour l'admission en deuxième année, être titulaire d'une première année de Master (ou équivalent).

Prérequis appréciés : Bon niveau de culture générale ; Aisance rédactionnelle ; Bonne capacité d'analyse ; Créativité ; Curiosité intellectuelle ; Bonne maîtrise de l'anglais.

Les candidat·sont sélectionné à partir d'un dossier, puis d'un entretien individuel, qui évalue entre autres leur culture générale et leur niveau d'anglais, dont la maîtrise est indispensable. La pertinence du projet professionnel et la motivation seront tout particulièrement examinées.

Il est indispensable d'avoir effectué un ou plusieurs stages ou apprentissages en maison d'édition ou en agence, en France ou à l'étranger.

Candidature sur dossier et sur entretien.

➤ Objectifs de la formation :

La première année du Master Politiques éditoriales en apprentissage a pour objectif principal d'offrir une formation générale aux futur éditeur, papier comme numérique, et cessionnaires de droits.

Cette année s'articule avec la 2e année du Master Politiques éditoriales, formation d'excellence jouissant depuis de nombreuses années d'une grande notoriété au sein des maisons d'édition, et permet dès lors de proposer, tant aux alternants qu'aux entreprises, le Master Politiques éditoriales sur 2 années complètes.

Le Master 1 Politiques éditoriales permet aux apprentis d'acquérir d'une part, des connaissances en matière :

- de paysage éditorial français et international ;
- de pluralité des fonctions du métier d'éditeur·rice ;
- d'approche socio-économique du livre et de la lecture ;
- de code typographique ;
- de stratégies éditoriales ;
- de techniques de marketing et de promotion ;
- de gestion éditoriale ;
- de graphisme et de fabrication ;

- d'expertise juridique et contractuelle.

D'autre part, il leur permet de développer des savoir-faire dans le domaine de :

- la gestion de projets éditoriaux ;
- l'analyse critique de manuscrits ;
la cession de droits
- la communication écrite et orale.

Ces connaissances et ces savoir-faire, acquis tant lors des cours à l'université que dans leur pratique professionnelle lors de leur apprentissage, permettent aux apprentis, à l'issue du Master 1, de disposer d'une véritable culture générale et professionnelle relative au monde du livre et de l'édition, et de connaître les différentes facettes du métier d'éditeur. Fort des bagages théoriques et pratique, ils et elles peuvent poursuivre en Master 2 pour parfaire et spécialiser ces connaissances.

L'accent est mis sur les applications du numérique dans le domaine du livre et sur la dimension internationale, grâce à plusieurs cours en anglais.

➤ **Les compétences acquises durant la formation :**

Compétences

Les apprentis acquièrent une connaissance étendue des processus éditoriaux, de leur dimension internationale, de leurs évolutions face au déploiement du numérique, et des problématiques professionnelles qui en découlent. Ils possèdent à l'issue de la formation des compétences :

- méthodologiques d'analyse des situations de travail, de conduite d'équipes et de relecture critique ;
- techniques sur la fonction éditoriale et en matière d'analyse juridique ;
- en planification et gestion du travail éditorial ;
- dans le maniement des outils informatiques utilisés dans leur milieu professionnel ;
- en matière d'élaboration de stratégies éditoriales articulées avec des politiques commerciales.
-

De ce fait, les types d'emploi accessibles à l'issue du Master 2 sont :

- assistant-e éditorial-e ;
- coordinateur-riche éditorial-e ;
- chef-fe de projets éditoriaux ;
- éditeur-riche (papier ou numérique) ;
- chargé-e des achats et des cessions de droits.

➤ **Modalités d'organisation de la formation**

Le contrôle des connaissances s'effectue exclusivement en contrôle continu.

Chaque enseignant-e est libre d'organiser les modalités de mises en œuvre de ce contrôle après validation par le responsable de formation.

Organisation et modalités de la seconde chance

Une session de rattrapage est organisée en fin d'année pour les alternant-e-s n'ayant pas validé les deux semestres. Pour chaque semestre non validé, le rattrapage porte sur chaque UE du semestre concerné dont la note est inférieure à 10/20. Seul-e-s les alternant-e-s qui n'ont pas validé leurs UE sont autorisés à repasser les UE défaillantes. La note la plus élevée est maintenue.

Publication des résultats

Par voie d'affichage et publication via l'ENT après la tenue des jurys semestriels.

Evaluation des enseignements

Modalités et périodicité des évaluations des enseignements

Les responsables de parcours organisent auprès des alternants et selon leurs propres modalités un bilan de l'enseignement dispensé afin de favoriser la prise en compte d'évolutions nécessaires pour la prochaine année de formation. Sont également prises en compte les orientations suggérées par le Conseil de perfectionnement de la mention.

Un· alternant· délégué· est élu par année de formation pour représenter la promotion lors du Conseil de perfectionnement de la mention.

Master 1

	UE / Matière	Nom	Responsable UE	Volume horaire CM / TD		ECTS
SEMESTRE 1	UE 1	Socio-économie du livre		24	24	8
	UE 2	Edition papier, édition numérique		33	33	8
	UE 3	Aspects juridiques et contractuels de l'édition		19,5	19,5	6
	UE 4	Graphisme et fabrication		16,5	46,5	8
SEMESTRE 2	UE 5	Marketing et commercialisation du livre		27	27	7
	UE 6	Méthodologie et pratiques éditoriales		25,5	25,5	7
	UE 7	Edition internationale		22,5	22,5	6
	UE 8	Rapport d'analyse				10
	TOTAL			60		

MASTER 2 parcours Politiques Editoriales

Intitulé UE	ECTS UE	Intitulé Enseignement (élément pédagogique = intitulé apogée et hyperplanning)	Ch. Ens. Théorique CM	Ch. Ens. Théorique TD	Théorique CM
UE 9 Structures éditoriales et marchés du livre	8	Structures éditoriales et marchés du livre Pratique, art	6,00	6,00	15,00
		Structures éditoriales et marchés du livre BD	3,00	3,00	7,50
		Structures éditoriales et marchés du livre Littérature étrangère	4,50	4,50	11,25
		Structures éditoriales et marchés du livre (SHS) Editer les savoirs	4,50	4,50	11,25
		Marketing	2,00	0,00	3,00
UE 10 Gestion éditoriale	8	Gestion	8,00	8,00	20,00
UE 10 Gestion éditoriale	8	Techniques de production et PAO	12,00	12,00	30,00
		Marketing	2,00	0,00	3,00
UE 12 Méthodologie	6	Méthodologie	3,00	3,00	7,50
UE 13 Droit de l'édition	4	Droit de l'édition	7,50	7,50	18,75
UE 11 Anglais et droits étrangers	8	Anglais et droits étrangers / Coéditions	9,00	9,00	22,50
UE 14 Marketing	5	Marketing	7,50	7,50	18,75
		Diffusion Distribution	3,00	3,00	7,50
UE 15 Techniques de production	5	Techniques de production et PAO	21,00	21,00	52,50
		Edition numérique	4,50	4,50	11,25
		Stratégies entrepreneuriales	6,00	6,00	15,00
		Structures éditoriales	3,00	3,00	7,50
UE 16 Conduite de projets	8	Programme éditio	16,00	16,00	40,00
		Conduite de projets édition Jeunesse	7,50	7,50	18,75
		Non fiction / Livres et actualités	9,00	9,00	22,50
		insertion professionnelle	3,00	3,00	7,50
		Livre Audio	4,50	4,50	11,25
UE 17 Mémoire	8	Mémoire et méthodo	15,00	15,00	37,50
		TRAVAIL du texte / ortho typo	6,00	6,00	15,00
		Free Lance	2,00	2,00	5,00
					420,00

➤ Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme

A) Evaluation

-Evaluation des enseignements

Modalités et périodicité des évaluations des enseignements Les responsables de parcours organisent auprès des alternant et selon leurs propres modalités un bilan de l'enseignement dispensé afin de favoriser la prise en compte d'évolutions nécessaires pour la prochaine année de formation. Sont également prises en compte les orientations suggérées par le Conseil de perfectionnement de la mention.

Un alternant délégué est élu par année de formation pour représenter la promotion lors du Conseil de perfectionnement de la mention.

-La gestion des examens

Organisation du contrôle continu et des modalités de la session initiale Le contrôle des connaissances s'effectue exclusivement en contrôle continu. Chaque enseignant est libre d'organiser les modalités de mises en œuvre de ce contrôle après validation par le responsable de formation.

Organisation et modalités de la seconde chance Pour chaque année du parcours, une session de rattrapage est organisée en fin d'année pour les alternants n'ayant pas validé les deux semestres. Pour chaque semestre non validé, le rattrapage porte sur chaque UE du semestre concerné dont la note est inférieure à 10/20. Seuls les alternants qui n'ont pas validé leurs UE sont autorisés à repasser les UE défaillantes. La note la plus élevée est maintenue.

Publication des résultats Par voie d'affichage et publication via l'ENT après la tenue des jurys semestriels.

B) Règle d'attribution du diplôme

-L'inscription :

Les alternants doivent procéder à leur inscription administrative pour l'année universitaire en cours. Un alternant non inscrit ne pourra pas prétendre à la délivrance d'un diplôme.

-Les différentes règles de validation

- Validation des UE et capitalisation

L'année universitaire est divisée en deux semestres. Le Master (sur deux années) est découpé en quatre semestres qui font chacun l'objet de contrôles de connaissances notés.

Les évaluations se font toutes en contrôle continu, selon les formes déterminées dans chaque unité d'enseignement (UE) et, au sein de celles-ci, dans chaque élément constitutif (EC) par les responsables pédagogiques.

La validation du semestre est obtenue par le calcul de la moyenne des UE, en tenant compte des coefficients affectés aux UE, celle-ci doit être supérieure ou égale à 10. La validation de chaque année de formation est obtenue par acquisition de chaque UE constitutive du parcours ou par compensation à travers le calcul de la moyenne des deux semestres, celle-ci devant être supérieure ou égale à 10/20. Les étudiants gardent le bénéfice des UE qu'ils ont validées.

- Mode de validation du mémoire

Les alternants réalisent un travail de fin d'année qui repose sur une recherche.

En Master 2, elles/ils réalisent un travail de fin d'année qui repose sur une recherche personnelle et qui donne lieu à une soutenance orale.

En Master 2, il s'agit d'un mémoire, dont le stage constitue le terrain privilégié. Ce mémoire de fin d'études fait également l'objet d'une soutenance devant un jury et conditionne l'obtention du diplôme.

- **Mode de Validation du Master**

L'année de M2 s'obtient par la validation de 60 ECTS. Le diplôme de master est obtenu après validation de 120 ECTS acquis et validés.

L'attribution des mentions au diplôme sont les suivantes :

Moyenne finale inférieure à 12 : mention Passable

Moyenne finale de 12 à inférieure à 14 : mention Assez bien

Moyenne finale de 14 à inférieure à 16 : mention Bien

Moyenne finale de 16 à 20 : mention Très bien

-Les différentes règles de compensation

La compensation est semestrielle et par bloc d'UE. Il faut cependant que la note moyenne d'une UE soit supérieure ou égale à 7/20 (note éliminatoire). En cas d'échec à une ou plusieurs UE, une session de rattrapage (pour les deux semestres) est organisée. Les notes ne se compensent pas d'une année à l'autre.

Il faut obtenir au moins 10 (sur 20) en M2 pour obtenir le diplôme

La compensation des notes s'effectue également entre les deux semestres.

-L'obligation d'assiduité

Nombre d'absences autorisées Le planning de l'alternance et le calendrier de l'année universitaire indiquent en accord avec le CFA, les journées de présence à l'université et celles de présence en entreprise. Le planning de l'alternance est non modifiable.

-Les différentes règles d'assiduité et la défaillance :

La présence aux cours est obligatoire et l'assiduité est contrôlée. La feuille d'émargement à signer en début de chaque cours par les apprentis et par l'enseignant. Les absences sont signalées au CFA, puis à l'entreprise qui accueille les alternants.

➤ **Durée de la formation /an**

M1 :420h

M2 : 420 h

Programme simplifié de la formation

Programme Année 1 / Semestre 1 :

UE 1 Socio-économie du livre (8 ECTS)

UE 2 Édition papier, édition numérique (8 ECTS)

UE 3 Aspects juridiques et contractuels
de l'édition (6 ECTS)

UE 4 Graphisme et fabrication (8 ECTS)

Année 1 / Semestre 2 :

UE 5 Marketing et commercialisation du livre (7 ECTS)

UE 6 Méthodologie et pratiques éditoriales (6 ECTS)

UE 7 Édition internationale (7 ECTS)

UE 8 Rapport d'analyse (10 ECTS)

Année 2 / Semestre 3 :

UE 9 Structures éditoriales et marchés du livre (8 ECTS)

UE 10 Gestion éditoriale (8 ECTS)

UE 11 Anglais et droits étrangers (8 ECTS)

UE 12 Méthodologie (6 ECTS)

Année 2 / Semestre 4 :

UE 13 Droit de l'édition (4 ECTS)

UE 14 Marketing (5 ECTS)

UE 15 Techniques de production (5 ECTS)

UE 16 Conduite de projets (8 ECTS)

UE 17 Mémoire (8 ECTS)

Calendriers de la formation

Rentrée 2023-2024

Entrant M1 :

2023				2024											
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août				
1 Ve seance	1 Di	1 Me fénié	1 Ve Entreprise	1 Lu fénié	1 Je Entreprise	1 Ve Entreprise	1 Lu fénié	1 Me fénié	1 Sa	1 Lu Entreprise	1 Je Entreprise	1 Ve Entreprise			
2 Sa	2 Lu CFA	2 Je Entreprise	2 Sa	2 Ma Entreprise	2 Ve Entreprise	2 Sa	2 Ma CFA	2 Je Entreprise	2 Di	2 Ma Entreprise	2 Ve Entreprise	2 Sa Entreprise			
3 Di	3 Ma CFA	3 Ve Entreprise	3 Di	3 Me Entreprise	3 Sa	3 Di	3 Me Entreprise	3 Ve Entreprise	3 Lu CFA	3 Me Entreprise	3 Sa				
4 Lu Entreprise	4 Me Entreprise	4 Sa	4 Lu CFA	4 Je Entreprise	4 Di	4 Lu CFA	4 Je Entreprise	4 Sa	4 Ma CFA	4 Je Entreprise	4 Di				
5 Ma Entreprise	5 Je Entreprise	5 Di	5 Ma CFA	5 Ve Entreprise	5 Lu CFA	5 Ma CFA	5 Ve Entreprise	5 Di	5 Me Entreprise	5 Sa Entreprise	5 Lu Entreprise				
6 Me Entreprise	6 Ve Entreprise	6 Lu CFA	6 Me Entreprise	6 Sa	6 Ma CFA	6 Me Entreprise	6 Sa	6 Lu CFA	6 Je Entreprise	6 Sa	6 Ma Entreprise				
7 Je Entreprise	7 Sa	7 Ma CFA	7 Je Entreprise	7 Di	7 Me Entreprise	7 Je Entreprise	7 Di	7 Ma CFA	7 Ve Entreprise	7 Di	7 Me Entreprise				
8 Ve Entreprise	8 Di	8 Me Entreprise	8 Ve Entreprise	8 Lu CFA	8 Je Entreprise	8 Ve Entreprise	8 Lu CFA	8 Me fénié	8 Sa	8 Lu Entreprise	8 Je Entreprise				
9 Sa	9 Lu CFA	9 Je Entreprise	9 Sa	9 Ma CFA	9 Ve Entreprise	9 Sa	9 Ma CFA	9 Je fénié	9 Di	9 Ma Entreprise	9 Ve Entreprise				
10 Di	10 Ma CFA	10 Ve Entreprise	10 Di	10 Me Entreprise	10 Sa	10 Di	10 Me Entreprise	10 Ve Entreprise	10 Lu CFA	10 Me Entreprise	10 Sa				
11 Lu Entreprise	11 Me Entreprise	11 Sa fénié	11 Lu CFA	11 Je Entreprise	11 Di	11 Lu CFA	11 Je Entreprise	11 Sa	11 Ma CFA	11 Je Entreprise	11 Di				
12 Ma Entreprise	12 Je Entreprise	12 Di	12 Ma CFA	12 Ve Entreprise	12 Lu CFA	12 Ma CFA	12 Ve Entreprise	12 Di	12 Me Entreprise	12 Ve Entreprise	12 Lu Entreprise				
13 Me Entreprise	13 Ve Entreprise	13 Lu CFA	13 Me Entreprise	13 Sa	13 Ma CFA	13 Me Entreprise	13 Sa	13 Lu CFA	13 Je Entreprise	13 Sa	13 Ma Entreprise				
14 Je Entreprise	14 Sa	14 Ma CFA	14 Je Entreprise	14 Di	14 Me Entreprise	14 Di	14 Me Entreprise	14 Di	14 Ma CFA	14 Ve Entreprise	14 Di fénié	14 Me Entreprise			
15 Ve Entreprise	15 Di	15 Me Entreprise	15 Ve Entreprise	15 Lu CFA	15 Je Entreprise	15 Ve Entreprise	15 Lu CFA	15 Me Entreprise	15 Sa	15 Lu Entreprise	15 Je fénié				
16 Sa	16 Lu CFA	16 Je Entreprise	16 Sa	16 Ma CFA	16 Ve Entreprise	16 Sa	16 Ma CFA	16 Je Entreprise	16 Di	16 Ma Entreprise	16 Ve Entreprise				
17 Di	17 Ma CFA	17 Ve Entreprise	17 Di	17 Me Entreprise	17 Sa	17 Di	17 Me Entreprise	17 Sa	17 Lu CFA	17 Me Entreprise	17 Sa				
18 Lu Entreprise	18 Me Entreprise	18 Sa	18 Lu CFA	18 Je Entreprise	18 Di	18 Lu CFA	18 Je Entreprise	18 Sa	18 Ma CFA	18 Je Entreprise	18 Di				
19 Ma Entreprise	19 Je Entreprise	19 Di	19 Ma CFA	19 Ve Entreprise	19 Lu CFA	19 Ma CFA	19 Ve Entreprise	19 Di	19 Me Entreprise	19 Ve Entreprise	19 Lu Entreprise				
20 Me Entreprise	20 Sa	20 Ma CFA	20 Me Entreprise	20 Sa	20 Ma CFA	20 Me Entreprise	20 Sa	20 Lu Entreprise	20 Je Entreprise	20 Sa	20 Ma Entreprise				
21 Je Entreprise	21 Sa	21 Ma CFA	21 Je Entreprise	21 Di	21 Me Entreprise	21 Je Entreprise	21 Di	21 Ma CFA	21 Ve Entreprise	21 Di	21 Me Entreprise				
22 Ve Entreprise	22 Di	22 Me Entreprise	22 Ve Entreprise	22 Lu CFA	22 Je Entreprise	22 Ve Entreprise	22 Lu CFA	22 Me Entreprise	22 Sa	22 Me Entreprise	22 Je Entreprise				
23 Sa	23 Lu CFA	23 Je Entreprise	23 Sa	23 Ma CFA	23 Ve Entreprise	23 Sa	23 Ma CFA	23 Je Entreprise	23 Di	23 Ma Entreprise	23 Ve Entreprise				
24 Di	24 Ma CFA	24 Ve Entreprise	24 Di	24 Me Entreprise	24 Sa	24 Di	24 Me Entreprise	24 Sa	24 Lu Entreprise	24 Me Entreprise	24 Sa				
25 Lu Entreprise	25 Me Entreprise	25 Sa	25 Lu fénié	25 Je Entreprise	25 Di	25 Lu CFA	25 Je Entreprise	25 Sa	25 Ma Entreprise	25 Ve Entreprise	25 Di				
26 Ma Entreprise	26 Je Entreprise	26 Di	26 Ma Entreprise	26 Ve Entreprise	26 Lu CFA	26 Ma CFA	26 Ve Entreprise	26 Di	26 Me Entreprise	26 Sa Entreprise	26 Lu Entreprise				
27 Me Entreprise	27 Ve Entreprise	27 Lu CFA	27 Me Entreprise	27 Sa	27 Ma CFA	27 Me Entreprise	27 Sa	27 Lu CFA	27 Je Entreprise	27 Sa	27 Ma Entreprise				
28 Je Entreprise	28 Sa	28 Ma CFA	28 Je Entreprise	28 Di	28 Me Entreprise	28 Je Entreprise	28 Di	28 Ma CFA	28 Ve Entreprise	28 Di	28 Me Entreprise				
29 Ve Entreprise	29 Di	29 Me Entreprise	29 Ve Entreprise	29 Lu CFA	29 Je Entreprise	29 Ve Entreprise	29 Lu CFA	29 Me Entreprise	29 Sa	29 Ma Entreprise	29 Je Entreprise				
30 Sa	30 Lu CFA	30 Je Entreprise	30 Sa	30 Ma CFA		30 Sa	30 Ma CFA	30 Je Entreprise	30 Di	30 Ma Entreprise	30 Ve Entreprise				
	31 Ma CFA		31 Di	31 Me Entreprise		31 Di		31 Ve Entreprise		31 Me Entreprise	31 Sa				

Entrants M2 :

CALENDRIER ALTERNANCE année universitaire 2023-2024 - M2 Politiques éditoriales - Université Sorbonne Paris Nord

2023				2024											
septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août		septembre		
V 1 Entreprise	D 1	M 1 fénié	V 1 CFA	M 1 fénié	J 1 CFA	V 1 CFA	M 1 fénié	D 1	M 1 fénié	L 1	M 1 Entreprise	J 1	D 1		
D 3	M 3 Entreprise	V 3 CFA	D 3	M 3 Entreprise	V 3 CFA	D 3	M 3 Entreprise	V 3 CFA	D 3	M 3 Entreprise	V 3 Entreprise	D 3	M 3 Soutenance		
L 4 Soutenance	M 4 Entreprise	V 4	L 4 Entreprise	J 4 Entreprise	D 4	L 4 Entreprise	J 4 CFA	V 4	M 4 Entreprise	J 4 Entreprise	D 4	M 4 Entreprise	V 4		
M 5 Entreprise	J 5 CFA	D 5	M 5 Entreprise	V 5 Entreprise	L 5 Entreprise	M 5 Entreprise	V 5 CFA	D 5	M 5 Entreprise	V 5 Entreprise	L 5 Entreprise	J 5 Entreprise	V 5		
M 6 Entreprise	V 6 CFA	L 6 Entreprise	M 6 Entreprise	J 6 Entreprise	M 6 Entreprise	J 6 Entreprise	V 6 CFA	L 6 Entreprise	M 6 Entreprise	J 6 CFA	D 6	M 6 Entreprise	V 6		
J 7 Entreprise	D 7	M 7 Entreprise	J 7 CFA	D 7	M 7 Entreprise	J 7 CFA	D 7	M 7 Entreprise	J 7 Entreprise	V 7 CFA	D 7	M 7 Entreprise	J 7		
V 8 Entreprise	D 8	M 8 Entreprise	V 8 CFA	L 8 Entreprise	J 8 CFA	V 8 CFA	L 8 Entreprise	M 8 fénié	V 8 Entreprise	D 8	M 8 Entreprise	V 8 Entreprise	D 8		
S 9	L 9 Entreprise	M 9 CFA	V 9 Entreprise	M 9 Entreprise	V 9 CFA	S 9	M 9 Entreprise	J 9 fénié	D 9	M 9 Entreprise	V 9 Entreprise	L 9 Entreprise	V 9		
D 10	M 10 Entreprise	V 10 CFA	D 10	M 10 Entreprise	V 10	D 10	M 10 Entreprise	V 10 CFA	L 10 Entreprise	M 10 Entreprise	D 10	M 10 Entreprise	V 10		
L 11 Entreprise	M 11 Entreprise	V 11 fénié	L 11 Entreprise	J 11 CFA	D 11	L 11 Entreprise	J 11 CFA	L 11	M 11 Entreprise	J 11 CFA	D 11	M 11 Entreprise	V 11		
M 12 Entreprise	J 12 CFA	D 12	M 12 Entreprise	V 12 CFA	L 12 Entreprise	M 12 Entreprise	V 12 CFA	D 12	M 12 Entreprise	V 12 Entreprise	L 12 Entreprise	J 12 Entreprise	V 12		
M 13 Entreprise	V 13 CFA	L 13 Entreprise	M 13 Entreprise	S 13	M 13 Entreprise	V 13 Entreprise	S 13	L 13 Entreprise	M 13 Entreprise	V 13 CFA	D 13	M 13 Entreprise	V 13		
J 14 Entreprise	D 14	M 14 Entreprise	J 14 CFA	D 14	M 14 Entreprise	J 14 CFA	D 14	M 14 Entreprise	V 14 CFA	D 14	M 14 fénié	M 14 Entreprise	V 14		
V 15 Entreprise	D 15	M 15 Entreprise	V 15 CFA	L 15 Entreprise	J 15 CFA	V 15 CFA	L 15 Entreprise	M 15 Entreprise	V 15 Entreprise	S 15	L 15 Entreprise	J 15 fénié	D 15		
S 16	L 16 Entreprise	M 16 CFA	V 16 Entreprise	M 16 Entreprise	V 16 CFA	S 16	M 16 Entreprise	J 16 CFA	D 16	M 16 Entreprise	V 16 Entreprise	L 16 Entreprise	V 16		
D 17	M 17 Entreprise	V 17 CFA	D 17	M 17 Entreprise	V 17	D 17	M 17 Entreprise	V 17 CFA	L 17 Entreprise	M 17 Entreprise	D 17	M 17 Entreprise	V 17		
L 18 Entreprise	M 18 Entreprise	V 18 CFA	L 18 Entreprise	J 18 CFA	D 18	L 18 Entreprise	J 18 CFA	S 18	M 18 Entreprise	V 18 Entreprise	L 18 Entreprise	M 18 Entreprise	V 18		
M 19 Entreprise	J 19 CFA	D 19	M 19 Entreprise	V 19 CFA	L 19 Entreprise	M 19 Entreprise	V 19 CFA	D 19	M 19 Entreprise	V 19 Entreprise	L 19 Entreprise	M 19 Entreprise	V 19		
M 20 Entreprise	V 20 CFA	L 20 Entreprise	M 20 Entreprise	S 20	M 20 Entreprise	V 20 Entreprise	S 20	L 20 Entreprise	M 20 Entreprise	V 20 CFA	D 20	M 20 Entreprise	V 20		
J 21 Entreprise	D 21	M 21 Entreprise	J 21 CFA	D 21	M 21 Entreprise	J 21 CFA	D 21	M 21 Entreprise	V 21 CFA	D 21	M 21 Entreprise	V 21			
V 22 Entreprise	D 22	M 22 Entreprise	V 22 CFA	L 22 Entreprise	J 22 CFA	V 22 CFA	L 22 Entreprise	M 22 Entreprise	V 22 Entreprise	S 22	L 22 Entreprise	J 22 Entreprise	D 22		
D 23	M 23 Entreprise	V 23 CFA	D 23	M 23 Entreprise	V 23	D 23	M 23 Entreprise	V 23 CFA	L 23 Entreprise	M 23 Entreprise	D 23	M 23 Entreprise	V 23		
D 24	M 24 Entreprise	V 24 CFA	D 24	M 24 Entreprise	V 24	D 24	M 24 Entreprise	V 24 CFA	L 24 Entreprise	M 24 Entreprise	D 24	M 24 Entreprise	V 24		
L 25 Entreprise	M 25 Entreprise	V 25 CFA	L 25 fénié	J 25 CFA	D 25	L 25 Entreprise	J 25 CFA	S 25	M 25 Entreprise	V 25 Entreprise	L 25 Entreprise	M 25 Entreprise	V 25		
M 26 Entreprise	J 26 CFA	D 26	M 26 Entreprise	V 26 CFA	L 26 Entreprise	M 26 Entreprise	V 26 CFA	D 26	M 26 Entreprise	V 26 Entreprise	L 26 Entreprise	M 26 Entreprise	V 26		
M 27 Entreprise	V 27 CFA	L 27 Entreprise	M 27 Entreprise	S 27	M 27 Entreprise	V 27 Entreprise	S 27	L 27 Entreprise	M 27 Entreprise	V 27 CFA	D 27	M 27 Entreprise	V 27		
J 28 Entreprise	D 28	M 28 Entreprise	J 28 Entreprise	V 28	M 28 Entreprise	J 28 CFA	D 28	M 28 Entreprise	V 28 Entreprise	D 28	M 28 Entreprise	V 28			
V 29 Entreprise	D 29	M 29 Entreprise	V 29 Entreprise	L 29	M 29 Entreprise	V 29 CFA	L 29	M 29 Entreprise	V 29 Entreprise	S 29	L 29 Entreprise	M 29 Entreprise	V 29		
S 30	L 30 Entreprise	M 30 CFA	D 30	M 30 Entreprise	V 30	S 30	M 30 Entreprise	V 30 CFA	D 30	M 30 Entreprise	V 30 Entreprise	L 30	V 30		
	M 31 Entreprise		D 31	M 31 Entreprise	V 31	D 31		V 31 CFA		M 31 Entreprise	V 31 Entreprise	S 31			

Les moyens humains et matériels

- **L'équipe pédagogique**

Liste sur demande.

- **Moyens mis à disposition :**

Partenariat établi avec le [Laboratoire des Sciences de l'Information et de la Communication](#)

Fiche RNCP

N° de fiche
RNCP34100

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 7
Code(s) NSF :

- 322 : Techniques de l'imprimerie et de l'édition
- 325 : Documentation, bibliothèque, administration des données
- 320 : Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

Formacode(s) :

- 46324 : édition
- 46047 : lecture correction

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2024

Certificateur(s)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	11004401300040	-	-
UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE	19141408500016	-	-
UNIVERSITE DE LIMOGES	19870669900321	-	-
UNIV PARIS XIII PARIS-NORD VILLETANEUSE	19931238000017	-	-
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	19921204400010	-	-
UNIVERSITE MONTPELLIER III PAUL VALERY	19341089100017	-	-
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE	19350937900015	-	-
UNIVERSITE D'ANGERS	19490970100303	-	-
UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE	19290346600014	-	-
UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD	19561718800600	-	-
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	13002597600015	-	-
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL	13002612300013	-	https://www.univ-gustave-eiffel.fr/
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	13002806100013	-	-
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	13002608100013	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Le master atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Le master prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention et est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie. Les parcours de formation en master tiennent compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

Activités visées :

- Conception, coordination et réalisation éditoriales plurimédias,
- Techniques de production papier et numérique (mise en page, design graphique, suivi d'impression et de développement numérique...)
- Ingénierie informationnelle et documentaire
- Suivi de projet et gestion des contrats
- Réalisation de supports de communication plurimédias
- Communication événementielle et commerciale relative au livre
- Gestion d'un service documentaire
- Gestion d'un système d'information documentaire
- Conservation et édition du patrimoine écrit.

Compétences attestées :

- Définir la politique éditoriale et commerciale et la stratégie marketing (collections, projets d'édition...)
- Superviser, coordonner et préparer la réalisation et l'édition de produits, de publications imprimées et numériques (livres, revues, supports multimédias...) selon la politique éditoriale et commerciale de l'entreprise
- Utiliser les techniques de rédaction éditoriale et les règles ortho-typographiques ainsi que les normes et les techniques de la structuration de contenus
- Utiliser les logiciels de PAO
- Maîtriser les outils de production de contenus numériques et de publication sur le Web
- Mettre en œuvre des actions de promotion du livre et de médiation culturelle
- Appliquer le droit de l'édition
- Participer à l'élaboration de la politique documentaire et culturelle d'une bibliothèque
- Organiser le développement des techniques et des procédures nécessaires à la gestion de l'information
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
 - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
 - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
 - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.***

Modalités d'évaluation :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue. Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Blocs de compétences

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP34100BC01 Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
RNCP34100BC02 Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du

	<p>domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation 	<p>chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
<p>RNCP34100BC03</p> <p>Communication spécialisée pour le transfert de connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
<p>RNCP34100BC04</p> <p>Appui à la transformation en contexte professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence sont définies par chaque certificateur accrédité qui met en œuvre les dispositifs qu'il juge adaptés. Ces modalités peuvent être modulées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

- J58 : Information et communication - édition
- J63.1 : Services d'information
- R90: Arts, spectacles et activités récréatives
- R91 : Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- G47 : Commerce - Commerce de détail à l'exception des automobiles et des motocycles

Type d'emplois accessibles :

- Editeur
- Assistant d'édition
- Coordinateur d'édition
- Chef de projet édition numérique
- Correcteur
- Représentant, délégué pédagogique
- Commercial en édition (information commerciale, diffusion en points de vente)
- Chargé de promotion
- Chargé des relations libraires
- Attaché de presse
- Libraire
- Bibliothécaire
- Conservateur des bibliothèques
- Documentaliste
- Gestionnaire de l'information et de la documentation

Code(s) ROME :

- E1105 - Coordination d'édition
- E1104 - Conception de contenus multimédias
- E1305 - Préparation et correction en édition et presse
- K1602 - Gestion de patrimoine culturel
- K1601 - Gestion de l'information et de la documentation

Références juridiques des réglementations d'activité :

Voies d'accès

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
		Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Code de l'éducation et notamment les articles L611-1 à L612-1-1, L612-5 à L612-6-1, D612-33 à D612-36-4, L613-1, D613-1, D613-6 et D613-7 Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master modifié Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master modifié

	Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master modifié
--	--

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Université Gustave Eiffel, arrêté du : 05/06/2020
-	Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017 Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017 Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017 Université de Caen Normandie, arrêté du : 28/09/2017 Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018 Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016 Université Paris 13, arrêté du : 05/10/2015 Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017 Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 23/03/2018 Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017 CY Cergy Paris Université, arrêté du : 04/06/2020
-	UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, arrêté du : 30/06/2021
Date d'effet de la certification	01-09-2019
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2024

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :